

le premier Juillet 1765, apporteront les 200 livres restans de l'Appel, remettant leurs Reconnoissances, seront pourvus d'une nouvelle Action; & que ceux qui fourniront les 400 livres en entier avant le premier Décembre, auront également une nouvelle Action & le Dividende en nature pour cette année.

Des Lettres Patentes du Roi du 11. Juin & enrégistrées au Parlement le 17. Juillet, autorisent les Gens de main-morte, propriétaires de Fiefs, à acquérir les droits d'échange dans leurs Seigneuries seulement.

*Edits &  
Déclara-  
tions.*

Un Edit de Sa Majesté, en date du mois d'Août & enrégistré au Parlement le 21. du même mois, ordonne la suppression des Offices de Présidens dans les Baillages & Sénéchaussées du Royaume.

Par une Déclaration du Roi du 4. Septembre & enrégistrée le 5, il est suris, pendant trois ans, à toutes espèces d'Impétrations des Prieurés ou Bénéfices dépendans des Abbayes de Saint Vincent du Mans, de Saint Sulpice de Bourges, de Saint Martin de Seez, de Saint Alire de Clermont & de Saint Augustin de Limoges, ainsi que de Chezal-Benoît. Il paroît aussi une Déclaration enrégistrée le 7. Septembre, par laquelle Sa Maj. règle la manière qui doit être suivie pour l'imposition & le recouvrement de la taille & autres impositions accessôites dans la Généralité de Châlons.

Toute la Cour est depuis les trois premiers jours d'Octobre à *Fontainebleau*, d'où l'on n'apprend rien de fort remarquable. Pendant le séjour qu'elle a fait à *Versailles* depuis son retour de *Compiègne*, le Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, y est venu faire un tour, & après quel-